

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date d'affichage**  
09/02/2015

**Date du conseil municipal**  
13/02/2015

L'an deux mil quinze, le 13 février à vingt et une heure,  
Le conseil communal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire,

Membres en exercice : 11

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 et constate la présence des membres suivants :

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand		X	LE GOAZIOU Dominique
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique	X		

Madame Nathalie CHAUSSIS a été élue secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du 22 novembre 2014
2. Finances
  - a. Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications.
  - b. Indemnité de la trésorière
  - c. Dépense au quart des investissements du BP2014
3. Règlement du cimetière
4. Bruits
5. Questions diverses

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 NOVEMBRE 2014.** : Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance qui a été distribué lors de la convocation.  
Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, il a été approuvé par l'ensemble du Conseil municipal.

## 2. FINANCES

- a. **Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications :**  
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des recherches ont été effectuées concernant la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications. Il s'avère que cette redevance n'a jamais été demandée aux opérateurs de télécommunications.

Madame le Maire dit que la commune a la possibilité de demander par délibération cette redevance pour l'année 2015 et de demander un rappel sur quatre ans (2010-2014). De ce fait, la régularisation sur la période 2010 à 2015 permet à la commune de recouvrer une somme totale de 1 708.20€.

Par ailleurs, à l'avenir la redevance due par les opérateurs de télécommunication sera mise en recouvrement tous les ans.

Madame le Maire lit le projet de délibération qui a été transmis lors de la convocation.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité des membres présents la délibération concernant la Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications.

- b. **Indemnité de la trésorière :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'indemnité de la trésorière peut être attribuée soit dès le début du mandat soit votée tous les ans. Lors de la dernière demande, le conseil municipal s'est prononcé pour le vote de l'indemnité annuellement et non pour toute la mandature.

Madame le Maire précise que cette indemnité est votée sur la base d'un pourcentage.

L'indemnité perçue par la trésorière l'an dernier a été votée à 100% pour un montant de 237.72€.

Pour l'année 2015, l'indemnité de la trésorière se monte à 299.95€ au taux de 100%.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide de voter l'indemnité à 100%. Celle-ci sera versée lors du mandatement des indemnités et salaires de mars.

- c. **Dépense au quart des investissements de l'année 2014 :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de prendre une délibération avant le vote du budget pour le paiement des factures d'investissement à hauteur de 25% sur les montants prévus au BP2014.

Le montant budgétiser (avec les décisions modificatives) se monte à 50 623.44€

Conformément aux textes en vigueur, Madame le Maire propose de prendre la délibération pour le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2015 soit :  $50\,623.44 * 25\% = 12\,655.86\text{€}$ .

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide que les factures d'investissement pourront être réglées à hauteur de 12 655.86€ sur l'ensemble des chapitres avant le vote du BP2015.

### **3. Règlement du Cimetière :**

Madame le Maire informe que le règlement a été élaboré en commission travaux et proposé en lecture au bureau municipal avant son approbation définitive en conseil municipal.

Madame le Maire propose donc au vote le dit règlement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote le règlement du cimetière qui sera affiché aux portes du cimetière.

### **4. Bruits :**

Madame le Maire dit qu'après plusieurs réunions sur le sujet, il est décidé de mettre en application un arrêté sur le bruit. Madame le Maire précise que l'arrêté communal sera basé sur l'arrêté préfectoral N°08-038/DDD du 28 mars 2008.

Madame le Maire propose de voter sur la base de cet arrêté avec la variante avec ou sans bruit le dimanche :

- **POUR** : pour l'application stricto sensu de l'arrêté préfectoral sur le bruit comprenant les dimanches et jours fériés
- **CONTRE** : pour l'application de l'arrêté préfectoral sur le bruit sauf pour les dimanches et jours fériés.

Après en avoir délibéré,

Pour : 6

Contre : 5

Abstention : 0

Le conseil municipal décide d'appliquer l'arrêté préfectoral N°08-038/DDD du 28 mars 2008 dans sa totalité.

### **5. Questions diverses :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le permis de construire relatif aux travaux de rénovation de la mairie inscrit au titre du contrat rural, a été accepté.

Madame le Maire rappelle qu'il est interdit de brûler à l'air libre les ordures ménagères auxquelles sont assimilés les déchets végétaux. Cette disposition a été réaffirmée par l'ARS (l'agence régionale de santé).

Le projet de réhabilitation de la mairie sera déposé sur le site internet officiel de la commune, [www.millemont.fr/](http://www.millemont.fr/). Ainsi, chaque Millemontais pourra prendre connaissance et apprécier ce projet de réhabilitation.

Madame le Maire clos la séance à 22h10.

Mme JOSEPH Annie,



M. FRATTINI Bruno

La secrétaire de séance, Mme Nathalie CHAUSSIS



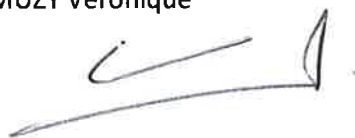
M. ROBERT Guy-Michel



Mme CARTIER Simone



Mme MUZY Véronique



M. LE GOAZIOU Dominique



Mme VIAINA DE MENDONCA Céline



M. CULLIN Patrice



M. BIGOT Dominique

